



Visiter un proche : la place centrale des femmes dans le maintien des liens familiaux en détention

Par Sofian El Atifi¹ et Hadrien Le Mer²

En situation d'incarcération, le soutien des proches est essentiel, que ce soit pour apporter du linge propre à la personne détenue, l'encourager à supporter l'enfermement et à « garder le moral », ou encore pour l'aider à « résister à la désocialisation, remplir des rôles sociaux »³. La particularité de ce soutien est d'être particulièrement coûteux et éprouvant. En effet, venir visiter un proche détenu suppose non seulement de se soumettre au règlement intérieur de la prison mais également de s'exposer au stigmata carcéral. La question posée ici est donc de savoir qui sont les personnes qui s'engagent de manière systématique et régulière dans ce travail de soutien. En analysant « l'expérience carcérale élargie » qui traduit « l'emprise que les institutions carcérales exercent sur des personnes qui ne sont pourtant pas recluses » (Touraut, 2012), on prend la mesure de l'invisibilité des soutiens proposés par les proches. Or, l'expérience carcérale concerne un nombre de personnes bien plus étendu que ne pourrait laisser penser le simple décompte des personnes détenues en France.

Pour quantifier ce phénomène, cette étude propose une analyse statistique inédite⁴ des données de l'administration pénitentiaire concernant les visites en détention. La question posée est la suivante : qui vient rendre visite aux personnes détenues ? Plus précisément, l'étude présente un décompte des parloirs, compris comme faisant partie intégrante d'un véritable travail de soutien à la fois coûteux et invisibilisé. L'hypothèse faite est que ce travail de soutien, à l'instar du travail domestique (dont il constitue en partie une extension), est majoritairement pris en charge par des femmes.

D'abord, l'étude met en évidence que les visites au parloir sont essentiellement réalisées par des femmes et ce, indépendamment du sexe de la personne détenue. Ensuite, l'étude démontre que les femmes se distinguent aussi en s'engageant dans un véritable travail de soutien régulier. Enfin, l'étude met en évidence que ce sont les mères (et non les pères) qui sont en première ligne face au travail administratif qu'exigent les demandes de permis et les réservations des parloirs. L'ambition de ce travail est d'administrer différentes preuves statistiques du fait que le maintien des liens familiaux en détention est essentiellement pris en charge par des visiteuses.

¹ Élève ingénieur à l'ENSAE en M2 recherche Sociologie Quantitative et Démographie (SQD)

² Doctorant en sociologie au CREST, administrateur INSEE

³ Préface de Corinne Rostaing au livre de Caroline Touraut, *La famille à l'épreuve de la prison* (2012)

⁴ Ces données sont utilisées par la DAP pour répondre aux questions parlementaires mais n'ont pas encore fait l'objet d'un travail de recherche.

Encadré méthodologique

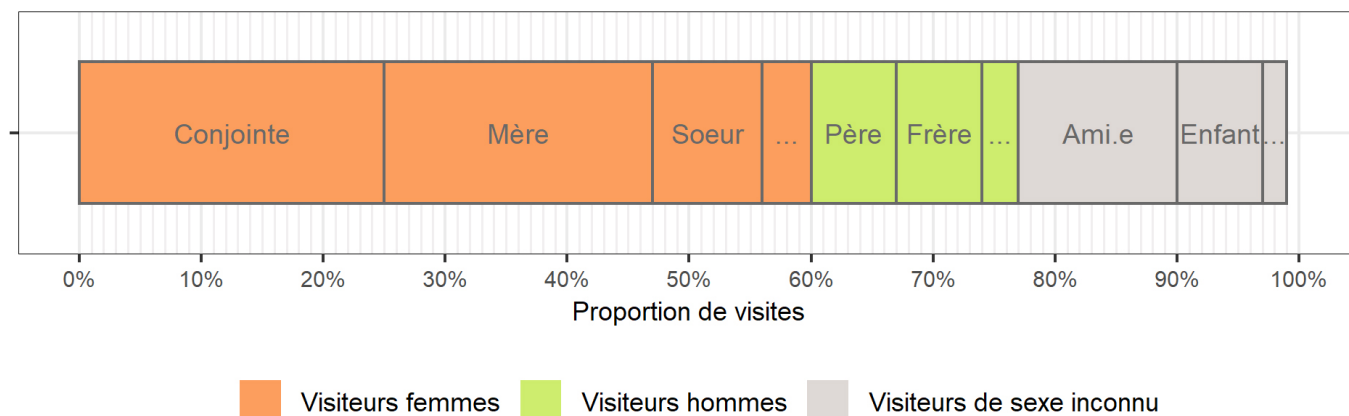
L'étude s'appuie sur une extraction des données administratives de l'appli GENESIS⁵ qui contient les informations relatives à tous les rendez-vous au parloir pris par un proche d'une personne détenue entre le 1^{er} janvier 2016 et le 31 décembre 2017⁶. Pour chaque parloir, est pris en compte le lien de parenté ou de proximité entre chaque visiteur et la personne détenue, la date du rendez-vous, et le numéro d'écrou de la personne visitée. Le Fichier National des Détenus (FND) permet d'obtenir des informations relatives aux personnes détenues, notamment leur sexe. À partir de ces données, il est possible d'établir des quantifications inédites : en 2016 et 2017, 173 766 personnes différentes ont été écrouées, et 197 384 personnes différentes sont venues leur rendre visite au parloir (Tableau 1 en annexe). Ainsi, en seulement deux ans, 371 150 personnes ont été concernées directement ou indirectement par une incarcération⁷.

1. Le genre du soutien carcéral

Les données permettent de mesurer des différences significatives dans les régimes de visite entre les hommes et les femmes. Un chiffre important : parmi les 1 633 605 visites observées, au moins 60% sont effectuées par des femmes. Plus précisément, 25% des visites sont rendues par la concubine,

l'épouse ou l'ex-femme d'une personne détenue (regroupées ici dans la catégorie « Conjointe »), 22% par la mère et 9% par une sœur (Graphique 1). L'incarcération d'une personne détenue mobilise donc principalement des femmes. L'écart entre les sexes des visiteurs est particulièrement marqué pour les parents du détenu puisque les pères n'effectuent que 7% des visites, soit trois fois moins que les mères.

Graphique 1 - Part de chaque lien de parenté dans le nombre total des visites au parloir



Lecture : 25 % des visites en détention sont effectuées par des conjointes et 60% par des femmes (les pointillés de couleur orange indiquent la part que représente tous les autres types de lien féminins dans le total des visites).

Champ : Ensemble des personnes entrées en détention en 2016 pour une période de détention supérieure à un mois.

Source : Données GENESIS, fichier FND, DAP/bureau de la donnée.

⁵ Gestion Nationale des personnes Ecrouées pour le Suivi Individualisé et la Sécurité

⁶ Si l'article parle de rendez-vous pris et non de rendez-vous effectués, c'est parce que les données disponibles concernent des parloirs planifiés, sans qu'il soit possible de savoir si le rendez-vous a effectivement eu lieu ou non. Le phénomène dit des « parloirs fantômes » (les parloirs qui ne sont pas honorés parce que la personne détenue ou le proche qui lui rend visite ne se présentent pas à l'heure du parloir) n'est donc pas quantifiable à partir des données utilisées.

⁷ À noter que ce chiffre exclut les visites dites institutionnelles menées par exemple par des associations comme l'Association Nationale des Visiteurs de Prison, ou encore les parloirs avocats.

On pourrait se demander si la prépondérance des conjointes et des mères au parloir n'est pas le simple reflet de la prépondérance des hommes en détention, qui constituent plus de 95% de la population carcérale. Ce n'est pas le cas puisque la part des conjoints dans le nombre total des visites à destination d'une femme détenue (15%) est nettement inférieure à celle des conjointes dans le nombre total des visites à destination d'un homme détenu (26%) (Graphique 2 en annexe). En outre, quel que soit le sexe du détenu les sœurs maintiennent une part égale dans le total des visites, tandis que les frères s'avèrent beaucoup moins présents pour une sœur que pour un frère en détention. Enfin, quel que soit le sexe du détenu, les mères sont présentes au parloir trois fois plus souvent que les pères.

La photographie des visiteurs aux portes des parloirs des prisons françaises en 2016 et 2017 fait donc apparaître une très large surreprésentation des femmes. Une telle prépondérance des femmes dans les visites rendues à des personnes détenues, et en particulier des mères, est due en partie à des effets structurels et générés⁸ qui précèdent l'incarcération de l'enfant à qui l'on rend

visite (et dépassent de ce fait le périmètre de notre observation) tels que la mortalité précoce des pères des détenus (Cassan et al., 2002) ou le fait que les mères ont plus souvent la garde exclusive des enfants après une séparation (Bonnet et al., 2015).

2. Le soutien carcéral, un travail de femmes

Il est possible d'objectiver plus finement le soutien apporté dans la durée par les proches d'une personne incarcérée. Afin de rendre compte de la dimension temporelle de ce travail d'entretien des relations, quatre indicateurs ont été construits : ils mesurent la fréquence des visites, la rapidité pour venir au premier parloir, la variabilité du temps d'attente entre deux visites et la couverture de la période d'incarcération (Encadré 2). Ces dimensions jouent un rôle décisif dans le vécu de l'incarcération par la personne détenue mais également dans la manière dont se déroule la sortie. Qui, dans la famille, parvient à s'engager dans un soutien rapide, régulier et sans période d'absence ?

⁸ La socialisation de genre désigne le processus d'apprentissage et de conformation aux différents rôles associés au masculin et au féminin dans un contexte culturel donné.

--- Encadré 2 : Quatre indicateurs de soutien ---

1. L'indicateur de **fréquence** des visites correspond au rapport entre le nombre de visites du visiteur divisé par le nombre de mois d'incarcération. Pour simplifier l'interprétation, l'indicateur est multiplié par 10 afin de raisonner comme si tous les prisonniers avaient été incarcérés pendant 10 mois.

2. L'indicateur de **rapidité du premier parloir** correspond au nombre de jours écoulés entre la date du premier parloir et la date d'incarcération de la personne détenue. Les premiers parloirs sont susceptibles d'avoir une fonction resocialisante au sens où ils sortent les personnes détenues du sentiment d'abattement face à l'institution carcérale et à ce que l'on appelle souvent le « choc de l'incarcération ». Si les proches n'ont pas entièrement la main sur ce délai, il n'en reste pas moins que plus le travail de demande de permis est fait en amont, et plus ce permis est utilisé rapidement par le proche en question, moins la personne détenue reste dans une situation d'isolement en début de peine.

3. L'indicateur de **variabilité** du temps d'attente entre deux visites renvoie à l'écart-type du temps écoulé entre les visites d'une même personne. Cet indicateur montre avec quelle constance chaque visiteur espace ses parloirs. Un écart-type de 0 signifie que le visiteur revient à intervalles réguliers et ne déroge jamais à cette règle. Plus cet indicateur est grand, plus cela signifie que le temps qui s'écoule entre deux parloirs est instable. Caroline Touraut (2012) montre que « la régularité des visites permet de signifier au détenu la force de leur soutien » : les parloirs viennent « certifier le lien » et agissent comme de véritables « rituels de confirmation ».

4. L'indicateur de **couverture de la détention** est défini par le nombre de mois où le détenu a reçu au moins une visite de la part de son proche divisé par le nombre de mois passés en détention. Pour simplifier l'interprétation, l'indicateur est multiplié par 10 afin de raisonner comme si tous les prisonniers avaient été incarcérés pendant 10 mois. Cet indicateur, inspiré d'une étude américaine sur la récidive (Mears et al., 2012), permet d'apprécier deux dimensions du soutien. D'une part, il donne une idée de l'étendue de la peine qu'un visiteur parvient à couvrir par ses visites (cela revient à se demander combien de mois le visiteur est parvenu à venir au parloir au moins une fois dans le mois). D'autre part, il indique une forme de régularité des visites au cours de cette peine, en mesurant à quel point le visiteur est parvenu à venir au moins une fois par mois. Sur une peine de 10 mois, une valeur de 10 signifie que le visiteur est venu au moins une fois par mois sur toute la peine, tandis qu'une valeur de 5 signifie qu'il s'est rendu au parloir au moins une fois par mois pour seulement la moitié de la peine.

Les conjointes se démarquent nettement des autres personnes de la parentèle et sont de loin les plus fréquentes et les plus régulières dans leurs visites. En moyenne, sur 10 mois de détention, une conjointe se rend 31 fois au parloir et couvre 7.3 mois de détention (Tableau 2). Les conjoints sont beaucoup moins fréquents dans leurs visites et ont une couverture de la période de détention légèrement inférieure à leurs homologues de sexe féminin⁹. Sur 10 mois ►

de détention, un conjoint voit sa conjointe en détention 23 fois en moyenne et il couvre environ 6.8 mois sur 10 avec au moins un parloir. Les conjointes sont également les plus rapides à venir rendre visite à un proche, puisqu'elles se présentent à leur premier parloir en moyenne 64 jours après l'incarcération de leur compagnon contre 75 jours pour les conjoints. Toutefois, la variabilité du temps entre les visites d'un conjoint diffère peu de celle d'une conjointe.

Tableau 2 - Comparaison des indicateurs de soutien par les visites

Indicateurs (en moyenne)	Conjointes	Conjoints	Mères	Pères	Sœurs	Frères
Fréquence (sur 10 mois)	31	23	20	16	15	13
Rapidité du premier parloir (délai en jours)	64	75	71	81	91	98
Variabilité (écart-type)	9	7	14	17	17	18
Couverture de la détention (sur 10 mois)	7.3	6.8	6.6	5.9	5.5	5.1
Nombre de visiteurs	14 065	478	19 061	8 479	10 438	8 793

Lecture : Une sœur se rend au parloir en moyenne 91 jours après l'incarcération de son frère. Sur 10 mois de détention de son frère, elle réalise en moyenne 15 visites et vient au moins une fois par mois pour environ la moitié de la peine (5.5 mois). En moyenne, le délai entre deux parloirs d'une soeur varie avec un écart-type de 17.

Champ : Ensemble des personnes entrées en détention en 2016 pour une période de détention supérieure à un mois.

Source : Données GENESIS, fichier FND, DAP/bureau de la donnée.

Les inégalités de genre par rapport à l'implication dans le rituel des visites sont encore plus tranchées lorsque l'on s'intéresse aux parents des personnes détenues. Les visites des pères sont systématiquement moins fréquentes, moins régulières que celles des mères et couvrent une part nettement moins importante de la période de détention de leur fils. Lorsqu'un ►

détenu est visité par son père, sur 10 mois de détention, il peut espérer le voir 16 fois, contre 20 fois pour la mère. Les pères sont par ailleurs beaucoup plus longs que les mères à se rendre à leur premier parloir puisqu'en moyenne ils mettent 10 jours de plus que les mères.

En somme, lorsqu'on se restreint à la famille proche¹⁰, pour une même position dans

⁹ Il faut rappeler ici que les prisons pour femmes étant moins nombreuses sur le territoire, les conjoints qui viennent rendre visite à leur conjointe en prison doivent parcourir des distances plus longues que leurs homologues de sexe féminin. De ce fait, une partie des écarts entre conjoints et conjointes est imputable à des facteurs qui ne dépendent pas de la socialisation genrée des visiteurs.

¹⁰ Ces inégalités se retrouvent, de manière moins marquée mais de façon toujours significative, au sein de la famille éloignée.

la parenté du détenu, les femmes sont bien plus impliquées que les hommes dans le rituel des parloirs en prison : non seulement elles soutiennent plus, mais elles soutiennent « mieux ». Elles prennent en charge un véritable travail de *care*¹¹ à la fois rapide, intense et régulier¹².

3. Du travail d'accompagnement au travail administratif : la place centrale des mères et des conjointes

Les mères et les conjointes permettent aux personnes détenues de garder contact avec les autres membres de la famille, en profitant de leurs visites pour se faire accompagner par d'autres personnes ayant un permis de visite, ou en organisant les visites des différents membres de la famille. Les visites au parloir font appel à des responsabilités parentales qui incombent, notamment dans les classes populaires¹³ (dont sont majoritairement issues les personnes détenues et leur proches¹⁴), presque exclusivement aux mères, qui prennent en charge une part importante du travail administratif lié aux visites.

3.1. Mères et conjointes, les organisatrices du soutien familial

Lorsqu'un détenu a plusieurs proches qui détiennent un permis de visite, il arrive souvent qu'un même parloir soit l'occasion pour le détenu de voir plusieurs personnes à la fois. En moyenne, 44% des visiteurs et des visiteuses sont accompagnés d'une autre personne lors de leurs visites. Ainsi, se rendre au parloir est souvent un acte collectif¹⁵.

En prison pour hommes, 71% des enfants viennent aux parloirs accompagnés par la conjointe du détenu (la mère ou la belle-mère de l'enfant) et 14% par la mère du détenu (la grand-mère de l'enfant) (Graphique 3.a). En prison pour femmes, la part des enfants qui sont accompagnés par le conjoint de la personne détenue (le père ou le beau-père de l'enfant) chute nettement en comparaison des hommes : les conjoints n'accompagnent que 19% des visites des enfants (Graphique 3.b). Ainsi, en prison pour hommes, ce sont les conjointes qui se chargent le plus souvent d'accompagner les enfants du détenu lors de leurs visites, tandis qu'en prison pour femmes les enfants sont presque aussi souvent accompagnés par la mère de la détenue (16 % des visites) que par son conjoint (19 % des visites).

¹¹ Terme anglophone qui renvoie à tout le travail de soin et de prise en charge (matérielle et psychologique) des personnes qui font face à une situation fragilisante, quelles que soient ses conditions de réalisation (travail bénévole ou rémunéré, réalisé par un membre de la famille, un proche, ou quelqu'un d'extérieur). La régularité des visites, fait écho à son objectivation ethnographique. De nombreux travaux qualitatifs, dont celui de Caroline Touraut, insistent sur le rôle d'une venue régulière des femmes au parloir, leur venue étant très fortement liée au travail de gestion du linge.

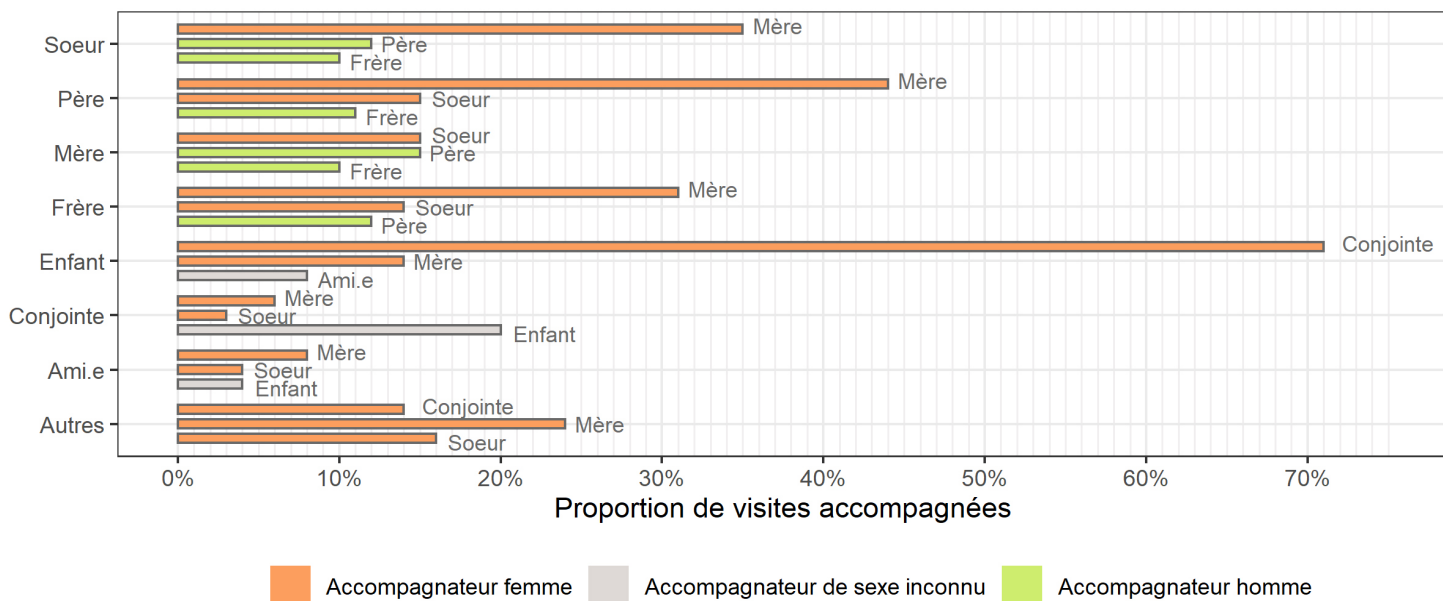
¹² Ce travail de *care*, repéré à travers la régularité des visites, fait écho à son objectivation ethnographique. De nombreux travaux qualitatifs, dont celui de Caroline Touraut (2012), insistent sur l'importance d'une venue régulière des femmes au parloir, leur venue étant très fortement liée au travail de gestion du linge.

¹³ Sur cette question on pourra se référer aux travaux fondateurs de Richard Hoggart (1970) en Angleterre et d'Olivier Schwartz (2012) en France sur le gouvernement du foyer mené par les mères au sein du monde ouvrier. L'idée d'une division des rôles plus traditionnelle chez les classes populaires est un résultat abondamment discuté et parfois nuancé dans la littérature sociologique récente. On pourra notamment se référer à Marie-Clémence Le Pape (2019). Ces travaux sont particulièrement vigilants aux affres misérabilistes que recouvre l'idée d'un conservatisme des classes populaires en termes de division des rôles. Ils concluent néanmoins sur l'idée que les résultats de l'ethnographie de Schwartz continuent de se vérifier statistiquement encore aujourd'hui : « Malgré une légère érosion et la redéfinition de la frontière des activités perçues comme féminines ou masculines, la division sexuée des tâches domestiques dans les classes populaires reste certes forte, comparée aux autres classes sociales. » (Cartier et al., 2018).

¹⁴ D'après les traitements du Fichier National des Détenus par Annie Kensey (2012), parmi les personnes libérées en 2011, 1 personne sur 10 avait déclaré un niveau de diplôme égal ou supérieur au baccalauréat et plus de 6 personnes sur 10 avaient déclaré être chômeur ou sans situation professionnelle. Les mêmes proportions peuvent être retrouvées dans l'échantillon d'étude. D'après l'enquête de l'INSEE en population carcérale réalisée en 1999 (2002), 59% des détenus avaient un père ouvrier ou employé et 55% avait une mère sans profession tandis que ces mêmes chiffres étaient respectivement de 46% et 28% parmi les hommes du même âge en ménage ordinaire.

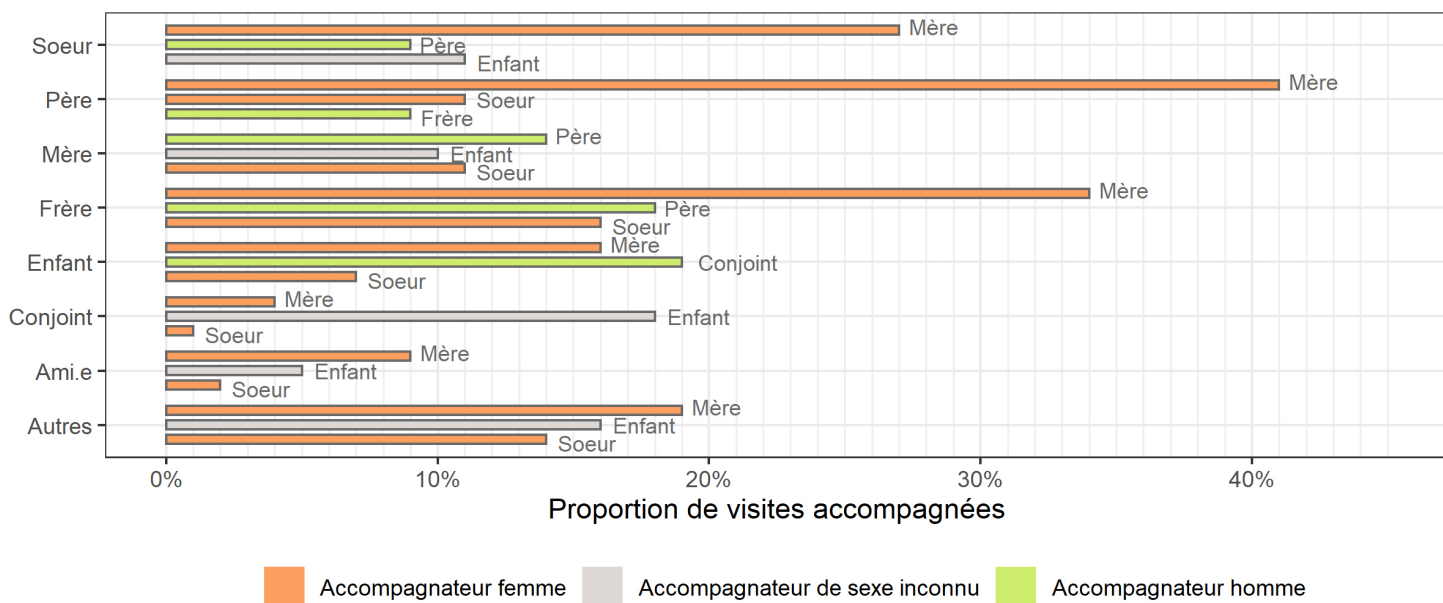
¹⁵ Ce travail porte sur une période où le nombre de visiteurs n'était pas limité par des contraintes sanitaires, la crise sanitaire ayant modifié temporairement cela.

Graphique 3 : Les trois principaux accompagnateurs pour chaque type de visiteur 3a - Détenus hommes



Lecture : Les conjointes ont accompagné 71% des visites d'enfants venus voir leur père en prison.
 Champ : Hommes entrés en détention en 2016 pour une durée d'incarcération supérieure à un mois.
 Source : Données GENESIS, fichier FND, DAP/bureau de la donnée.

Graphique 3 : Les trois principaux accompagnateurs pour chaque type de visiteur 3b - Détenues femmes



Lecture : Les conjoints ont accompagné 19% des visites d'enfants venus voir leur mère en prison.
 Champ : Femmes entrées en détention en 2016 pour une durée d'incarcération supérieure à un mois.
 Source : Données GENESIS, fichier FND, DAP/bureau de la donnée.

Quel que soit le sexe de la personne incarcérée, les mères, qu'elles soient mères des enfants ou mères des personnes détenues, constituent le centre de gravité des logiques d'association au parloir. Le graphique 3 illustre ce pouvoir mobilisateur par le fait que la barre horizontale associée à la mère devant chaque type de visiteur est presque toujours la plus longue. Si l'on écarte le cas spécifique des enfants, tout le monde dépend plus de la mère de la personne détenue que de quiconque pour se rendre au parloir. L'étude des visites collectives au parloir confirme à nouveau la surreprésentation des femmes dans le travail de soutien en détention. Non seulement les femmes viennent plus fréquemment et plus régulièrement, mais elles réalisent également un véritable travail de mobilisation au sein de la famille.

On sait qu'un certain nombre d'inégalités structurantes entre hommes et femmes s'exacerbent au moment où se forme le couple parental. L'hypothèse qui est faite est donc que l'inégal investissement dans le travail de soutien entre hommes et femmes peut s'expliquer par la norme traditionnelle de division des rôles entre les sexes au sein du couple qui assigne aux hommes le travail rémunéré à l'extérieur du ménage et aux femmes le travail non marchand domestique. Cette hypothèse explique donc à la fois la relative absence des pères au parloir car leur activité professionnelle diminue leur disponibilité pour se rendre au parloir et la plus grande présence des mères, car les parloirs réactivent certains rôles domestiques, notamment celui de « secrétaire de la famille ».

3.2. « Travail de papier » et rapport aux administrations : les mères en première ligne face à l'administration pénitentiaire

La sociologie ethnographique des classes populaires n'a cessé de mettre en évidence la place prépondérante des femmes dans la prise en charge du travail administratif¹⁶. Or la demande d'un permis de visite et l'accès au parloir requièrent des connaissances juridiques et un travail administratif important. Selon le statut de l'individu détenu (prévenu ou condamné) et la nature du jugement (première instance ou appel), la demande de permis ne doit pas être adressée à la même personne¹⁷. En plus d'un travail d'authentification du lien familial et de rassemblement des pièces administratives requises, figure donc un travail d'écriture et de mise en récit stratégique de la relation pour justifier de la légitimité de la visite et de sa participation active à la dynamique de réinsertion. Un tel travail suppose une véritable familiarisation aux exigences du travail administratif qui, en milieu populaire, concerne surtout les femmes.

Pour objectiver la non-mixité du travail administratif lié aux parloirs, l'analyse se concentre sur le travail de visite des parents. Plus précisément, l'analyse se restreint aux personnes détenues pour qui le père et la mère sont venus au moins une fois rendre visite à leur enfant. Cette restriction permet de se concentrer sur des personnes détenues ayant une structure familiale similaire (les deux parents sont vivants et en mesure de venir). L'hypothèse suivante est ensuite posée : la rapidité avec laquelle chacun obtient le permis de visite traduit à la fois le degré d'investissement

¹⁶ On pourra notamment se référer à la revue de littérature que mène efficacement Yasmine Siblot (2006).

¹⁷ Pour demander le droit de visiter une personne prévenue, la demande doit être adressée au magistrat chargé de l'affaire dans le cas d'une première instance et au procureur général de la Cour d'appel en cas d'appel du jugement. Pour une personne condamnée, la demande doit en revanche être adressée au chef de l'établissement où la personne est détenue. De surcroît, les permis octroyés peuvent être temporaires ou permanents. Dans tous les cas, les papiers administratifs à fournir sont nombreux.

¹⁸ Même si les délais varient selon le décideur (chef d'établissement ou magistrat selon la catégorie pénale de la personne détenue), force est de constater que le délai d'obtention du permis varie également selon le lien de parenté ou de proximité de la personne qui demande. Il est peu probable que ces écarts de temporalité soient uniquement imputables à la politique d'octroi de permis de l'institution. Une demande aura d'autant plus de chance d'être rapidement acceptée qu'elle est complète (répondant aux exigences administratives formelles de la demande administrative) et envoyée en amont, autrement dit que le travail de papier dont elle émane ait été mené correctement et avec célérité.

et d'efficacité du travail administratif associé aux parloirs¹⁸. Pour consolider cette hypothèse, il s'agira de vérifier qu'un investissement administratif plus important est bien associé à un soutien plus rapide, en comparant la rapidité d'obtention des permis à la rapidité de leur utilisation. Dès lors, parmi les 6 194 détenus entrés en 2016 avec un père et une mère venus au moins une fois chacun, qui, du père ou de la mère, obtient en premier son permis de visite, et qui se présente en premier au parloir ? Autrement dit, qui du père ou de la mère, s'investit de la façon la plus poussée et la plus efficace dans le travail administratif associé aux parloirs ? Les résultats indiquent assez clairement que les mères devancent les pères tant dans la rapidité d'obtention que dans la rapidité d'utilisation du permis de visite.

En effet, lorsque le père et la mère sont venus chacun au moins une fois, les mères obtiennent leur permis avant le père de leur enfant dans 23% des cas. À l'inverse, les pères ne devancent les mères dans l'obtention du permis de visite de leurs enfants que dans 13% des situations (Tableau 3 en annexe). En outre, un détenu qui a ses deux parents munis d'un permis de visite voit plus souvent sa mère avant son père (40% des cas) que son père avant sa mère (23% des cas). Par ailleurs, lorsque le père est le premier à recevoir un permis de visite (fait plutôt rare), il se rend au parloir après la mère de son fils dans 12% des cas alors que lorsque la mère a son permis avant le père, elle vient après le père dans seulement 5% des cas (Tableau 4).

Tableau 4 - Qui vient en premier au parloir en fonction de qui a reçu en premier son permis de visite ?

	Qui vient en premier au parloir ?			
Qui obtient son permis en premier ?	La mère	Le père	Le père et la mère en même temps	Total
La mère	87 %	5 %	8 %	100 %
Le père	12 %	75 %	13 %	100 %
Père et mère en même temps	29 %	18 %	53 %	100 %
Total	40 %	23 %	37 %	100 %

Lecture : Lorsque la mère obtient son permis de visite avant le père de la personne détenue, elle se rend au parloir avant ce dernier dans 87 % des cas.

Champ : Ensemble des personnes incarcérées en 2016 pour une période de détention supérieure à un mois ayant reçu au moins une visite de la part de leur mère et de leur père.

Source : Données GENESIS, fichier FND, DAP/bureau de la donnée.

Conclusion : derrière un monde d'hommes, un monde de femmes

Les représentations spontanées que l'on se fait de l'expérience carcérale occultent la place des femmes. Constituant à peine 4% de la population détenue, les femmes apparaissent souvent dans le sens commun comme définitivement « protégées » des contraintes de l'enfermement. On voit alors se dessiner une prénotion : celle d'un monde carcéral n'exerçant sa coercition que sur des hommes¹⁹. Notre contribution s'efforce justement à décaler ce regard en prenant en compte l'expérience carcérale élargie des proches de personnes détenues. Les femmes sont plus présentes que les hommes aux parloirs, sans que cette surreprésentation puisse s'expliquer uniquement par la prépondérance des hommes dans la population pénale. En ce sens, les femmes font l'expérience des contraintes de l'enfermement bien plus qu'on ne le croit : en tenant un rôle majeur dans le soutien aux détenus, les femmes visiteuses sont régulièrement confrontées au

règlement carcéral (temps d'attente, fouille du linge apporté, risques de poursuites si des objets interdits sont transmis à la personne détenue et confisqués lors de la fouille, etc.) et au stigmatisme de la prison. Non seulement les femmes s'engagent davantage que les hommes dans les visites, mais elles s'engagent autrement dans le travail de soutien, à la fois de manière plus systématique, plus professionnalisée et de façon plus socialisatrice pour la personne détenue : leurs visites sont plus rapides, plus régulières et elles laissent moins de périodes de vide dans l'incarcération du proche. Parmi les femmes, ce sont essentiellement les mères et les conjointes qui prennent en charge à la fois le travail administratif lié aux parloirs et le travail d'accompagnement du reste de la famille. La politique actuellement menée de dématérialisation des réservations de parloirs contribuera peut-être, en diminuant la longueur du travail administratif de réservation souvent téléphonique, à réduire l'écart d'investissement des hommes et des femmes dans le travail de *care* vis-à-vis de la population pénale.

¹⁹ Comme le montre Fabrice Guilbaud (2020), le personnel de surveillance est d'ailleurs bien plus féminisé que la population pénale. 20,5% du corps des surveillants est constitué de femmes et 30,4% du corps des officiers de l'administration pénitentiaire est féminin.

Tableau 1 - Dénombrement des personnes concernées par une incarcération ou par celle d'un proche en 2017

Année d'incarcération	Nombre de personnes détenues	Nombre de personnes venues au parloir	Nombre total de personnes concernées par l'incarcération
2016	90 636	85 843	176 479
2017	83 130	111 541	194 671
2016 et 2017	173 766	197 384	371 150

Lecture : En 2017, 83 130 personnes ont été incarcérées dans une prison française et 111 541 personnes différentes sont venues leur rendre visite au parloir. Au total, 194 671 personnes ont été concernées directement ou indirectement par une incarcération en 2017.

Champ : Ensemble des personnes incarcérées en 2016 et en 2017.

Source : Données GENESIS, fichier FND, DAP/bureau de la donnée.

Tableau 3 - Qui obtient son permis de visite en premier ?

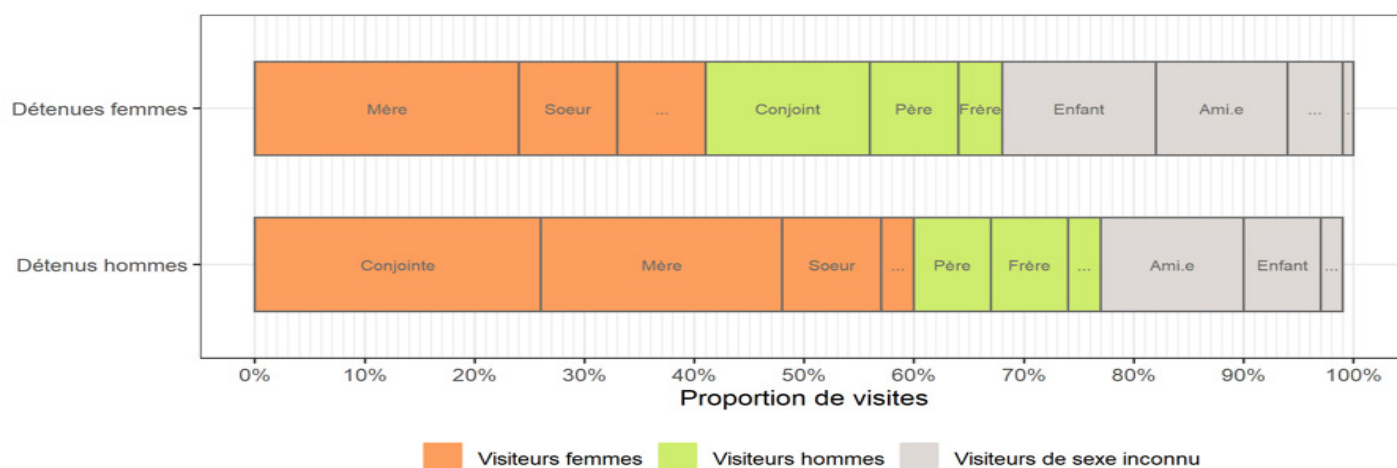
Qui obtient son permis en premier ?	Nombre de détenus	Pourcentage du nombre total de personnes détenues visitées par leur mère et leur père
Le père et la mère en même temps	3 952	64 %
La mère	1 454	23 %
Le père	788	13 %
Total	6 194	100%

Lecture : Parmi les personnes détenues visitées par leur mère et leur père, la mère obtient son permis avant le père dans 23 % des cas.

Champ : Ensemble des personnes incarcérées en 2016 pour une période de détention supérieure à un mois ayant reçu au moins une visite de la part de leur mère et de leur père.

Source : Données GENESIS, fichier FND, DAP/bureau de la donnée.

Graphique 2 - Part de chaque lien de parenté dans le total des visites en fonction du sexe de la personne détenue



Bibliographie

Bonnet, C., Garbinti B., Solaz, A. (2015). « Les conditions de vie des enfants après le divorce ». *INSEE Première*. N° 1536.

Cartier, M., Letrait, M., Sorin, M. (2018). « Travail domestique : des classes populaires conservatrices ? », *Travail, genre et sociétés*, p. 63-81.

Cassan, F., Mary-Portas, F.-L., Kensey, A., Aubin, S., Toulemon, L., Clanché, F., Combessie, P., Rostaing, C., Longe, E. (2002). *L'histoire familiale des hommes détenus*. Statistique publique, n°59.

Guilbaud, F. (2020). « La socialisation professionnelle des surveillants de prison 1993-2018 : une perspective longitudinale, quantitative et qualitative » rapport de recherche 17-07, Mission de recherche Droit et Justice; Université de Picardie Jules Verne.

Hoggart, R. (1970). *La Culture du pauvre*. Paris, Éditions de Minuit.

Le Pape, M.-C. (2019). « Les familles populaires ne sont pas modernes à la maison », Olivier Masclet (dir.), *La France d'en bas ? Idées reçues sur les classes populaires*, Paris, Le Cavalier Bleu, 2019, p. 83-91.

Mears, D. P., Cochran, J. C., Siennick, S. E., Bales, W. D. (2012). « Prison Visitation and Recidivism. », *Justice Quarterly*, 29(6).

Schwartz, O. (2012). *Le monde privé des ouvriers* (3éd.), Paris, Presses Universitaires de France.

Schwartz, O. (2018). « Les femmes dans les classes populaires, entre permanence et rupture », *Travail, genre et sociétés*, 39, p. 121-138.

Siblot, Y. (2006) *Faire valoir ses droits au quotidien. Les services publics dans les quartiers populaires*, Paris, Presses de Sciences Po.

Touraut, C. (2012). *La famille à l'épreuve de la prison*. Paris, Presses Universitaires de France.

Direction de l'administration pénitentiaire
Directeur de publication : Laurent Ridel
Rédacteur en chef : Ivan Gombert
Maquette : DAP/Service communication
ISSN : 1967-5613

Juillet 2021